

cela, et à mesure que vous avancez un homme à une classe plus élevée, vous ramenez simplement l'ouvrage que faisait ce commis mieux payé, à son niveau propre où le travail se fait tout aussi efficacement par un copiste pour \$400 à 600. La pire accusation contre le service tout entier était que vous aviez des centaines et des centaines de commis qui recevaient de \$600 à \$1,000 pour faire un travail dont la qualité et la nature ne nécessitaient pas le paiement d'appointements aussi élevés. Le fait est que ce travail aurait pu se faire par une classe de personnes de moindre valeur, par celle des copistes. Dans un établissement commercial, tout l'ouvrage de simple routine se fait par une classe d'employés inférieurs, et l'ouvrage qui comporte de la responsabilité et de l'initiative est celui que le marchand confie à des hommes supérieurs auxquels il paie des appointements plus élevés. Est-ce une injustice envers un intelligent jeune homme qui entre dans la classe des copistes? Je crois naturellement, que vous aurez deux catégories dans cette classe des copistes. Vous aurez une classe qui consentira à y entrer pour toute la vie à \$600 par année; et vous avez une autre catégorie qui entrera et fera de son mieux pour accomplir ce stage comme marchepied pour atteindre quelque chose de mieux en dehors. Vous dites que ces gens ne forment pas la meilleure classe de commis. Je crois qu'ils forment la meilleure classe pour ce genre d'ouvrage.

Le MINISTRE DES DOUANES : Pour leur accorder cet avancement il faut leur donner \$1,100.

M. FOSTER : Est-ce que le ministre ne voit pas que ce n'est pas simplement le grade qui fait les appointements mais que c'est l'ouvrage, et que si l'ouvrage qui se fait dans la seconde classe est de nature à valoir \$1,100, le saut est convenable? Mais si mon honorable ami ne veut pas sauter, il n'a pas besoin de sauter pendant le cours de son existence naturelle. Parmi les commis de troisième classe dans le service, en les prenant dans leur ensemble, il y a des centaines d'hommes qui veulent être promus à une classe d'ouvrage plus élevée. Vous pouvez leur accorder la promotion, il n'est pas nécessaire de faire le saut.

Le MINISTRE DES FINANCES : L'honorable député parle de ce que feraient les hommes d'affaires. J'ose croire qu'un homme d'affaires ayant à son emploi des commis à \$400 par année et montant jusqu'à \$500 ou \$600, s'il trouvait qu'à cause de règlements faits, peut-être par ses associés, il ne pouvait reconnaître leurs services sans les faire sauter jusqu'à \$1,100, il sentirait que c'est une condition très injuste. Il se dirait: voici un intelligent jeune homme que je voudrais faire avancer. Je ne crois pas qu'il vaille \$1,100, je voudrais bien lui donner \$600 ou \$700, mais il y a un règlement fait par mes associés, qui m'empêche de lui ac-

corder une promotion à moins qu'il ne saute à \$1,100.

M. FOSTER : Si l'honorable ministre raisonne ainsi, qu'il pousse son argumentation jusqu'à sa conclusion. Qu'il constitue le service comme une maison de commerce, qu'il abolisse toutes les classes, et que chaque ministre paie chaque commis ce qu'il croit que vaut ce commis.

Le MINISTRE DES FINANCES : Mon honorable ami (M. Foster) propose une chose qui est absurde et qu'il sait ne pouvoir se faire. Il y a cependant une partie de l'argumentation de l'honorable député, pour laquelle j'ai un peu de sympathie. Il paraît désirer faire une grande distinction entre ceux qui forment partie de la classe des copistes et celle qui compose le personnel permanent. Il ne veut pas qu'ils se considèrent avoir droit à la promotion, parce que leur travail est un travail d'écritures et provisoire. Jusqu'à un certain point je partage cette opinion. Je ne veux pas que l'idée se répande dans le public qu'un homme qui occupe une place de commis surnuméraire ait un bon et juste droit à la promotion, si ce n'est dans des circonstances exceptionnelles. Mais voyons les effets de l'opinion de l'honorable député. Je crois que nous sommes tous d'accord qu'il nous faut dans ce pays un service civil permanent. Je crois que nous admettrons que le service au Canada devient meilleur qu'il ne l'était, bien que nous soyons encore bien en arrière du service en Angleterre. Nous avons entendu parler de ces intelligents jeunes gens que nous voulons faire entrer dans le service pour y consacrer leur vie. Supposons que nous avons un de ces intelligents jeunes gens, vous proposez de le mettre dans cette classe de copistes et si c'est un jeune homme intelligent, il se demandera: Que va-t-il m'arriver dans cette classe de copistes? Je n'aurai que \$400 par année pour commencer; je ne m'en occupe pas, parce que je viens de sortir du collège, mais que m'arrivera-t-il dans deux ou trois ans? Même si j'obtiens \$600 je n'ai aucune chance d'avancement, à moins qu'un ministre ne me sorte de la classe de \$600, et d'un seul coup me mette en position de recevoir \$1,100. Mes chances sont si faibles que je quitterai le service lorsqu'il se présentera quelque chose de mieux. Ces jeunes gens n'ont aucun espoir d'être nommés à une classe permanente. Quatre cents dollars ne sont pas grand-chose, \$600 ne sont pas grand-chose, et si un jeune homme, comme celui dont je parle, est propre à quelque chose, il ne restera pas dans le service plus que quelques mois. Il ne s'en servira pas comme d'un marchepied pour atteindre quelque chose de mieux dans le service, mais en dehors du service. Ne pourrions-nous pas engager quelques-uns de ces intelligents jeunes gens à entrer au service du pays avec l'espérance d'obtenir une promotion raisonnable dans leur classe et ultérieurement dans une autre classe? Telle que